

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JUI 2010

L'AN DEUX MIL DIX , LE MARDI VINGT-DEUX JUI A VINGT-HEURES TRENTE MINUTES
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames MASSELIN Yolande - DUPUIS Thérèse - MARTINOOF Jacqueline
Messieurs LEMARCHAND Laurent -BUSSON Christophe - LEGOUPIL Jacques
ROSSIGNOL Etienne - GEOFFROY Frédéric - FONTAINE Thomas

Mr Etienne ROSSIGNOL a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 23 avril 2010 ne soulève aucune remarque.

1 / Convention ATESAT :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer le renouvellement de la convention ATESAT qui est une mission d'assistance des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer avec la commune.

Un courrier de la délégation territorial nous demande de prendre une délibération autorisant le Maire à conclure cette convention et de la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention ATESAT.

Votes pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

2/ Devis SDEC Chemin des Pêcheurs :

Le Maire présente au Conseil le devis du SDEC Énergie concernant le projet extension éclairage Chemin des Pêcheurs. Le coût total estimé des travaux est de 18 809,87 €.

Le montant de la participation de la commune est de 11 795,49 € . La totalité de cette participation sera réglée sans recours à l'étalement des charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le devis pour la réalisation de ce projet.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

...suite de la réunion du 22 juin 2010.....

3/ Devis Mur de la Mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de 3 devis de différentes entreprises pour la réfection des murs devant la Mairie et cour Mairie, comprenant également le dessus de la cave logement.

- Entreprise MFA Construction de Bénouville pour un montant de 31 666, 66 € TTC
- Société Bénouvillaise de bâtiment Mr Hamard pour un montant de 21 767, 20 € TTC
- Entreprise LAURENT Gilles de Sallenelles pour un montant de 17 466, 55 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise LAURENT.

Votes pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

4/Extinction éclairage de nuit :

Monsieur le Maire précise que CABALOR paie la fourniture d'énergie des communes et environ plus de 60% de celles-ci éteignent la nuit de 23 heures à 5 heures.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ce sujet.

Sachant qu'actuellement des travaux d'effacement de réseau ont lieu Rue de Troarn, il paraît judicieux de profiter de la présence du SDEC Énergie pour effectuer une modification dans l'armoire électrique Place Piron.

Après discussion, le Conseil décide d'équiper l'armoire d'une minuterie dans un premier temps et demande une consultation de la population pour avis d'extinction ou pas.

Des bulletins seront distribués dans les meilleurs délais .

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

5/ Baux de location .

Le Maire indique au Conseil qu'actuellement tous les baux de location des logements communaux sont arrivés à terme et qu'il est nécessaire de les renouveler.

Les nouveaux baux sont prêts à la signature. Il sera établi un état des lieux des logements. Les loyers ne seront pas augmentés mais nous appliquerons la revalorisation chaque année suivant l'indice du coût de la construction.

Il sera également demandé aux locataires de fournir une attestation d'assurance habitation en cours de validité.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

6/ Informations diverses

◆ Courrier réponse tarif cantine de Merville-Franceville.

Nous avons contacté par courrier la Mairie de Merville-Franceville afin de savoir pourquoi les élèves hors commune paient 1 € de plus par repas. Une réponse nous a été fournie indiquant que le prix de revient moyen d'un repas est de 6,99 € et que le coût à charge de la Commune de Merville est de 3,79 € pour les enfants de la commune et de 2,79 € pour les enfants hors commune.

...suite de la réunion du 22 juin 2010....

Sachant que 5 élèves (6 à la rentrée prochaine) fréquentent la cantine de Merville-Franceville, il nous est demandé si la Commune prend en charge dès le mois de septembre 2010 l'euro de différence.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend la décision à l'unanimité de ne pas participer aux frais de cantine.

◆ Compte-rendu travaux rue de Troarn/ rue Trébutien

Le chantier se déroule conformément aux dates prévues.
Actuellement aucune réclamation de riverains - Reste à faire le bord de la piste cyclable Chemin des Pêcheurs.

◆ Règlement de l'indemnisation "Affaire Chazal / Rossignol"

Les documents demandés ont été fournis par Monsieur Etienne ROSSIGNOL et le règlement est en cours par la Trésorerie de Cabourg.

◆ Habitation 6 rue de Caen

Les locataires ont reçu une lettre recommandée leurs demandant de quitter les lieux à échéance de leur bail ou à acquérir leur appartement. Nous allons contacter Maître Michel, Huissier de Justice en charge de l'affaire pour plus de précision.
Il faut chercher une solution auprès de différents organismes susceptibles d'acquérir le bâtiment

◆ Un compte-rendu annuel de Gaz de France nous a été remis par Monsieur William BRIEN.

◆ Suite à la journée CABATHLON, un compte-rendu nous a été communiqué par Mr Thomas FONTAINE.

◆ Madame Martinoff indique que le 30 juin 2010 à 18 heures en Mairie d'Amfréville aura lieu l'assemblée générale du Jumelage avec la Belgique pour le voyage du 27 au 29 août 2010.

◆ Commission collèges

Dès la rentrée scolaire prochaine, il est décidé d'unifier les différentes commissions de collèges et écoles
Un seul titulaire et un suppléant représenteront la commune, respectivement Mr Thomas Fontaine et Mr Frédéric Geoffroy.
Un courrier sera envoyé aux écoles et collèges concernés pour préciser ce changement.

◆ Aménagement emplacement camping-cars : un panneau a été ajouté limitant le stationnement à 2 camping-cars.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé .
La séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal